

FLASH INFOS 67 N° 35

Geudertheim, le 16 septembre 2020



Suspension de la chasse à la tourterelle des bois

Le Conseil d'État, en date du 11 septembre 2020 a suspendu la chasse à la tourterelle des bois pour la saison 2020 2021. Il ne nous est donc plus possible de prélever cette espèce jusqu'à nouvel ordre.

Cet oiseau migrateur fait l'objet de mesures de gestion adaptative et le nombre d'animaux pouvant être prélevé est calculé après étude scientifique sur l'état de conservation de l'espèce. Un premier arrêté ministériel du 27 août dernier avait fixé ce quota à 18 300 oiseaux, soit 1,3 % de la population estimée en France. Arrêté qui vient donc d'être annulé en référé suite à la demande de nombreuses associations dont la LPO.

Dans le collimateur également d'autres chasses traditionnelles comme la tenderie ou à la matole, la chasse à courre et au chien courant...

Soyez assuré•e que votre fédération s'emploie très activement à la défense de nos intérêts cynégétiques, locaux ou plus généraux. Plus que jamais nous nous devons faire front contre les attaques perpétrées par nos opposants...



Déclaration des battues – précisions

Vous pouvez déclarer vos battues soit par courrier, soit par mail. Dans tous les cas, conservez une copie.

Les destinataires :

Pour tous les lots :

1. OFB (anciennement ONCFS) : OFB Service départemental du Bas-Rhin -**18 rue Principale** – 67290 La Petite Pierre – sd67@ofb.gouv.fr
2. Lieutenant de louveterie :
 - [pour connaître le louvetier de votre circonscription](#)
 - [pour ses coordonnées](#)

Pour les lots communaux ou réservés : la commune

Pour les lots domaniaux : votre forestier (voir bail) et

- **Agence ONF Nord Alsace - 1 rue Person 67700 SAVERNE**
Mail : ag.nord-alsace@onf.fr
- **Agence ONF de Schirmeck - 2 rue de la forêt - BP 50068 - 67131 SCHIRMECK Cedex - Mail : ag.schirmeck@onf.fr**

Bien cordialement en St Hubert
Gérard LANG, Président